

A LIRE DANS CE NUMERO

Rencontre de la CTCC avec
l'hon. M. Starr P. 3

1,100 ouvriers mis à pied
à la Vickers P. 4

Aucune décision prise par le
Conseil central de Québec
concernant l'affiliation P. 5

English Section PP. 7-8



Vol. XXXXIII — No 48

Ottawa, 13 décembre 1957

LA SCISSION DANS LES PRODUITS CHIMIQUES

LES TRAVAILLEURS DES PRODUITS CHIMIQUES QUITTENT LA FEDERATION

Déclaration de M. Jean Marchand

LES TRAVAILLEURS IGNORANTS DES TRACTATIONS FAITES PAR LEURS AGENTS D'AFFAIRES

Dans une déclaration qu'il nous a remise mardi matin, le secrétaire général de la CTCC M. Jean Marchand nous a déclaré que les travailleurs concernés étaient ignorants des tractations faites en vue de faire passer leur Fédération et leurs syndicats à l'Union internationale des Produits chimiques.

Le travail du comité, dit M. Marchand, s'est effectué dans l'ombre et ce n'est qu'à la dernière minute que la CTCC et les membres des syndicats concernés ont été mis au courant des projets d'affiliation qui se tramaient dans le secret.

Ces commentaires de M. Marchand font suite à la décision prise lors d'un congrès spécial de la Fédération Nationale des Produits Chimiques tenu en fin de semaine dernière à Shawinigan alors que le congrès, par une faible majorité (18-15) a décidé de demander l'affiliation de la Fédération à l'Union internationale des travailleurs des industries pétrolières, chimiques et atomiques (AFL-CIO-CTC) et de recommander à ses syndicats affiliés d'en faire autant dès qu'ils le pourront légalement.

Ce vote fut pris à la suite de la recommandation d'un comité formé par l'Exécutif de la Fédération qui avait été particulièrement chargé de rencontrer les représentants de l'Union internationale et de faire rapport.

Il est à noter, précise M. Marchand, que la décision de la Fédération ne lie aucun syndicat qui lui est affilié et que ces syndicats peuvent ignorer totalement les recommandations de la Fédération car les syndicats sont des organismes complètement autonomes dont la politique est dictée par les seuls membres de ces syndicats. Ce sont donc les syndiqués qui, en définitive, prendront les décisions.

Par ailleurs, si les syndicats décident de rompre avec leur Fédération et de rester directement affiliés à la CTCC, cette dernière leur fournira tous les services dont ils auront besoin.

Le projet d'amalgamation avec l'Union internationale n'a pas originé chez les travailleurs qui ignoraient tout des tractations qui se tramaient à leur insu mais bien dans le cerveau de quelques représentants ou agents de la Fédération, dit M. Marchand.

Nous savons, dit-il, que nos syndicats des produits chimiques étaient et sont encore satisfaits de leur syndicat et de la CTCC.

Quelle ne fut pas leur surprise d'apprendre que, sans autorisation de leur part, à part celle de tenir un congrès spécial avant le début de 1958, certains individus tentaient par toutes sortes de moyens de les faire passer à une autre union sans qu'ils en aient connaissance et leur demandaient d'approuver aveuglément les décisions du congrès spécial.

Ces gens en seront quitte pour leur trouble car leurs manoeuvres furent découvertes au moment opportun et la grande majorité des travailleurs des produits chimiques va désavouer la Fédération des produits chimiques et rester fidèle à la CTCC.

Nous pouvons donc nous attendre à ce que la plupart des syndicats affiliés à la Fédération des produits chimiques se désaffilient de cette Fédération pour se rattacher directement à la CTCC qui leur fournira tous les services et la protection dont ils ont besoin, conclut M. Marchand.

Ils refusent de s'amalgamer avec l'Union internationale et ils s'affilient directement avec la CTCC — Un vote de 94 p. 100 en faveur de la CTCC à la Dominion Oil- cloth de Montréal

Deux syndicats de la Fédération Nationale des Travailleurs en produits chimiques ont refusé mardi soir dernier de s'amalgamer à l'union nationale et ils ont décidé de se désaffilier de leur Fédération et de s'affilier directement à la CTCC qui leur fournira les services dont ils ont besoin.

Il s'agit du Syndicat National des Travailleurs du Linoléum de Montréal qui groupe 800 travailleurs et du Syndicat des Travailleurs de Canadian Resins & Chemicals de Shawinigan qui groupe environ 200 travailleurs. Ces derniers syndicats ont refusé au cours de leur assemblée spéciale tenue mardi soir de suivre les recommandations de leur Fédération à l'effet d'abandonner la CTCC pour passer à l'Union internationale. Ces deux syndicats forment à

peu près le tiers des effectifs de la Fédération.

Ces deux votes significatifs portent un dur coup aux agents d'affaires de la Fédération, MM. Maurice Vassart et Ivan Legault, qui avaient espéré le transfert en bloc de la Fédération qui les employait jusqu'au 8 décembre à l'Union internationale; cette dernière leur avait promis un emploi à compter du 8 décembre.

Chacun des syndicats affiliés à la Fédération des Produits chimiques (CTCC) reste libre, comme on le sait, de suivre les directives de la Fédération. Un comité formé par l'Exécutif avait recommandé au congrès tenu en fin de semaine à Shawinigan, l'amalgamation avec une union internationale. Les délégués du com-

(Suite à la page 2)

Le Syndicat d'Arvida fera sa part pour les familles de Murdochville

Dans une lettre adressée au trésorier de la CTCC, M. J.-Emile Hébert, le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida exprime sa détermination de soutenir les familles des grévistes de Murdochville.

"En dépit du fait que no-

tre Syndicat est lui-même dans une situation financière assez précaire à la suite de la grève, écrit le secrétaire, M. Roland Martel, nous désirons participer à cette campagne. Nous avons donc décidé de verser un montant de \$50.00 par mois."

En terminant sa lettre, le Syndicat félicite les organisateurs de cette campagne en faveur des familles des grévistes de Murdochville qui sont présentement dans la misère à la suite de la lutte qu'ils ont soutenue pour leur droit d'association.

SAINT-HYACINTHE

Hausse de 10 cents l'heure aux employés de Verney-Corduroys

Après quatre séances de négociations directes, le Syndicat national des employés du Corduroy de St-Hyacinthe et Verney-Corduroys Ltd de cette ville, ont conclu une convention collective de travail qui vaut une augmentation de salaire de 10 cents l'heure répartie sur une durée de deux ans, à compter du 1er décembre 1957. La première augmentation de 6 cents l'heure est effective immédiatement tandis que l'autre aug-

mentation de 4 cents entrera en vigueur le 1er décembre 1958.

Les employés ont également bénéficié d'avantages secondaires dont l'amélioration de la clause des vacances. Les employés comptant une année de service et moins auront droit à une semaine de salaire calculée à 2 p. 100 des gains effectués; ceux de 2 à 3 ans de service auront droit à 3 p. 100; ceux de 3 ans à 4 ans auront droit à 4 p. 100 tandis

que ceux de 4 ans et plus auront droit à 4½ p. 100.

Les négociations ont été terminées dans les 60 jours précédant l'expiration de la convention.

MM. René Gosselin, président de la Fédération du Textile, Jean-Claude Morel, président du Syndicat et Léo Pelletier, directeur, ont signé la convention pour les travailleurs tandis que la compagnie était représentée par MM. P. S. Dolly, gérant et Oscar Simkm, gérant général.

JOLIETTE

Les travailleurs du tabac gagnent une hausse de 9 cents l'heure

Le Syndicat national des travailleurs du tabac de St-Jacques et la Société coopérative agricole de l'endroit viennent de conclure une convention qui vaut aux travailleurs une hausse générale de 9 cents l'heure ainsi que des ajustements de 11 et 13 cents l'heure sur les taux de base et autres.

En plus de cette hausse, les employés ont obtenu une fête chômée et payée de plus, ce qui porte leur nombre à huit, ainsi qu'une semaine de vacances ré-

muniée à 4½ p. 100 du salaire pour les employés comptant cinq années et plus de service. Les signataires de cette convention ont été MM. Gérard Payette, président du syndicat, et Noël Lacas, agent d'affaires pour les travailleurs, tandis que MM. G.-E. Turcotte, gérant de la coopérative et Alain Beaudry représentaient l'entreprise.

Chez Louis Desrochers et Fils

Le Syndicat des employés de la quincaillerie de Joliette vient de convoquer une séance de né-

gociation pour le 10 décembre courant avec les représentants de la maison Louis Desrochers et Fils, après avoir obtenu un certificat de reconnaissance syndicale de la CRO. L'on sait que les procédures en vue d'obtenir ce certificat ont duré plus de six mois par suite du refus de l'entreprise concernée de permettre aux inspecteurs de la CFO d'avoir accès à ses livres.

FUMEZ UNE

Player's



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !



MM. Maurice Vassart et Ivan Legault qui étaient à l'emploi de la Fédération Nationale des Produits Chimiques, CTCC, qui viennent d'être engagés par l'Union internationale des travailleurs des industries pétrolières, chimiques et atomiques (AFL-CIO-CTC) en vertu d'une entente survenue en novembre dernier. Vassart et Legault ont été les principaux artisans de la scission qui vient de se produire au sein de la Fédération des Produits Chimiques, après une préparation de longue main. Il y a quelques semaines, Legault a été rejeté par les ouvriers comme agent d'affaires du Syndicat des Travailleurs du Linoléum (Dominion Oilcloth de Montréal et Barry & Staines de Farnham).

Les travailleurs des produits...

(Suite de la page 1)

grès ont voté en faveur de l'affiliation de la Fédération mais il appartenait à chaque syndicat de décider s'il doit suivre les directives de la Fédération à ce sujet, car les syndicats sont autonomes au sein des fédérations.

Les deux premières répon-

ses des syndicats sont connues et d'autres votes doivent être pris sous peu dans les autres syndicats. Il appert que peu nombreux sont les travailleurs syndiqués qui écouteront les recommandations de l'Exécutif de la Fédération.

24 à 27 p. 100 de plus aux employés d'Isle-Maligne

Le Syndicat national des employés de la centrale d'Isle-Maligne et la Saguenay Power Company Limited, également d'Isle-Maligne, ont signé en fin de semaine le renouvellement de leur convention collective qui prévoit des augmentations de salaire et autres avantages pour les employés.

La nouvelle convention aura une durée de trois ans, soit du 18 décembre 1957 au 17 décembre 1960 avec des augmentations de salaires réparties sur trois ans comme suit: de 13% à 15% la

première année, de 5.6% la deuxième année et de 5.6% la troisième année. La convention prévoit également 60 sous par semaine par point d'augmentation dans l'indice du coût de la vie en prenant la date de janvier 1958 comme indice de base.

Les employés ont également obtenu la rétroactivité à partir du 15 janvier 1957 jusqu'au 17 décembre 1957, date à laquelle entrera en vigueur la nouvelle convention, et recevront, d'après la convention, 13% des salaires gagnés entre ces deux dates.

Sur le réseau français de Radio-Canada

"La Vie Ouvrière"

tous les lundis soir
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:

JEAN-PAUL LEFEBVRE

COMMENTATEUR:

PHILIPPE
VAILLANCOURT

Avis aux charpentiers-menuisiers de Québec

Une assemblée régulière de votre syndicat a lieu chaque premier jeudi et chaque troisième jeudi du mois au local de votre syndicat.

155 EST, BOULEVARD CHAREST

Convention dénoncée chez Dupuis Frères

Lors d'une assemblée générale, tenue le 8 décembre dernier, le Syndicat National des Employés du Commerce de Montréal, section Dupuis Frères, a décidé de dénoncer la convention actuelle qui régit les relations patronales-ouvrières et de demander une révision de la convention actuelle. Les demandes formulées par le Syndicat n'ont pas encore été dévoilées.

L'on sait que cette convention collective expire le 28 janvier prochain.

Au cours de la même assemblée, les syndiqués ont élu l'Exécutif de leur syndicat pour la nouvelle année. M. Jean Riopel a été réélu président; N. Michaud, vice-président; Mlle Marcelle Lacroix, secrétaire et Mlle Henriette Lafort, trésorière.

TROIS-RIVIERES

Les syndicals veulent les études classiques gratuites dans les écoles publiques

Pourquoi nos jeunes ne peuvent-ils pas suivre le cours classique gratuitement tout comme ils peuvent le faire pour le cours scientifique ?

Telle est la question que se sont posée les délégués au Conseil Central des Syndicats ouvriers nationaux catholiques à la dernière séance de cet organisme. Ils ont adopté une résolution visant à prier les Commissions scolaires des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine de prendre les mesures pour mettre à la portée des étudiants les éléments du cours classique aux mêmes conditions qu'on le fait pour le cours commercial et scientifique, c.à.d. gratuitement.

Le Conseil central a résolu de faire des représentations par lettres et par entrevues auprès desdites Commissions pour obtenir les quatre premières années du cours classique dans les écoles publiques. Ce ne sera pas une innovation. Actuellement quarante (40) commissions scolaires de notre province offrent qui une, qui plusieurs années du cours classique dans les cadres de leur organisation.

D'aucuns ont préconisé dans le passé qu'une ou deux classes des éléments classiques recueillent les élèves talentueux et pauvres d'une ville aux frais de la commission scolaire. Mais pourquoi mesquiner et étiqueter "indigents" les économiquement pauvres lorsqu'il s'agit de distribuer les humanités alors qu'on y va largement et sans discrimination pour le commercial ? Qu'on démocratise l'enseignement à tous les stades et notre société en tirera grand avantage.

En 1966 la population estudiantine aura doublé annonce la statistique. Si nous ne prévoyons dès maintenant à satisfaire les besoins d'étude de tous ces jeunes qu'arrivera-t-il ? Il y aura de l'émigration et du refoulement... Emigration d'aspirants fortunés qui pourront aller au loin chercher ce qui manque chez nous et refoulement du désir de s'instruire pour les moins pourvus. Telles sont les considérations qui ont été mises de l'avant lors de l'adoption de la résolution citée plus haut.

Les délégués ont été amenés à chercher les raisons pour lesquelles une vingtaine de finissants de l'Académie D.L.S. et écoles équivalentes de la région sont allés continuer leurs études à l'université McGill plutôt qu'à l'université catholique et française de Montréal ou de Québec.

Est-ce une question d'exigences quant au degré de savoir des aspirants ? Est-ce une question de finances, frais de scolarité plus facile au McGill qu'ailleurs ? Il y aura lieu de faire enquête et de poser les questions qui s'imposent à qui de droit. Ce sujet reviendra incessamment sur le tapis aux prochaines séances du Conseil central des Syndicats.

De toute façon les délégués ont appris que le programme de l'ancien cours primaire-supérieur qui permettait aux élèves de l'Académie D.L.S., par exemple, d'être acceptés à certaines facultés de l'université a été changé et affaibli de telle sorte (on l'appelle dorénavant le secondaire) qu'il obligera les mêmes finissants à faire une ou plusieurs années de "collège" avant de pouvoir entrer à l'université. C'est à croire qu'on a voulu enlever à l'ancien cours primaire-supérieur une bonne partie de son efficacité. De toute façon on rend plus difficile à nos Canadiens français l'accès à l'université pendant que certaines nations à l'autre bout du monde fabriquent les universitaires à fournées répétées.

Il n'y a aucune raison pour que les parents demeurent indifférents à ces questions graves de conséquences pour leur progéniture.

Le Conseil Central des Syndicats priera instamment les commissaires de se rendre à l'importante Conférence sur l'Éducation qui se tiendra à Québec en février à l'instigation de la Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste.

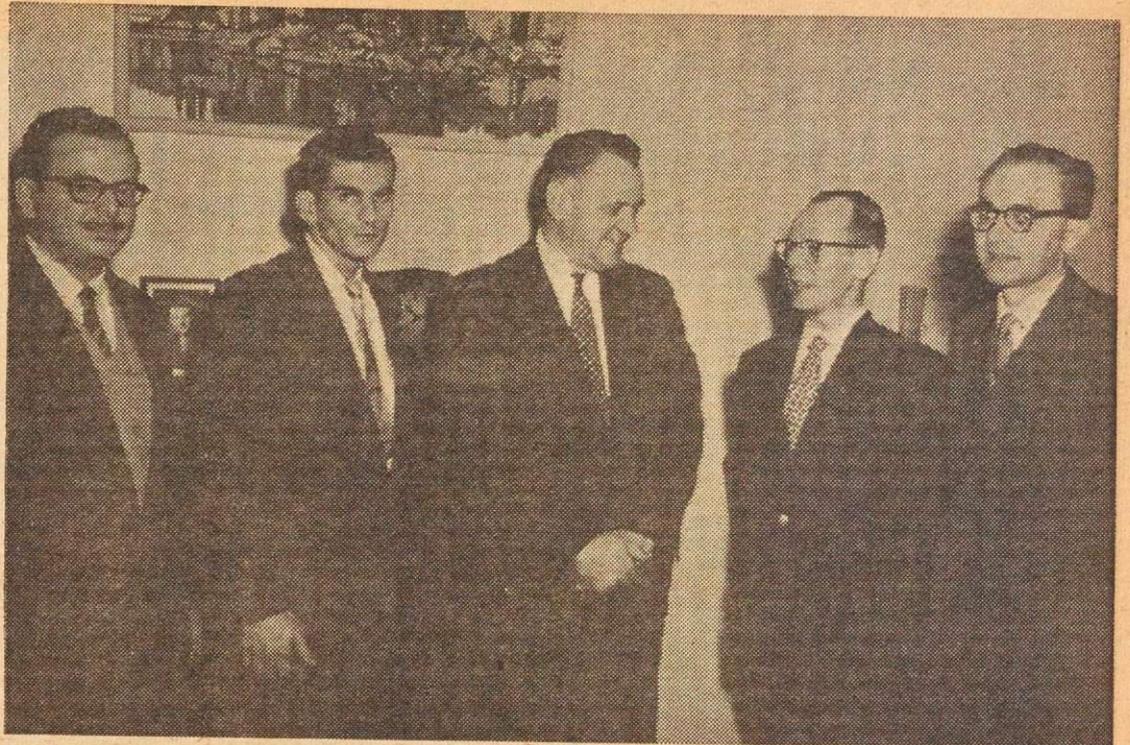


Photo prise mardi lors de la rencontre entre l'hon. Michael Starr, ministre fédéral du Travail et les représentants de la CTCC, sur des problèmes relatifs au chômage. On remarque de gauche à droite MM. P.-E. Carrier d'Arvida, représentant les employés de bureau de l'Aluminium, M. Comeau, représentant la J.O.C., l'hon. M. Starr, ministre du travail; M. Gérard Picard, président de la CTCC et M. Rodolphe Galati, représentant le secteur des immigrants à la CTCC.

Effort de l'hon. M. Starr pour remédier au chômage

L'hon. M. Michael Starr, ministre fédéral du Travail a déclaré, hier, devant un groupe de représentants de la CTCC que le gouvernement dont il fait partie fait tous les efforts possibles pour remédier au chômage actuel.

De son côté, M. Gérard Picard, président général de la CTCC a apprécié le geste du gouvernement canadien en faveur de l'aide à la construction apportée par la mise en disponibilité de \$150 millions de dollars, par la baisse du taux de l'intérêt et la diminution de la mise de fonds initiale.

C'est dans le bureau du ministre du Travail que s'est déroulée la rencontre. M. Picard était accompagné de MM. Paul-Emile Carrier, représentant le Syndicat de l'Aluminium d'Arvida; Rodolphe Galati, représentant les immigrants ainsi que R. Comeau, représentant de la Jeunesse ouvrière catholique.

Le sous-ministre du Travail, M. Arthur Brown, assistait également à cette entrevue.

Plusieurs problèmes d'ordre général et particulier relatifs au chômage ont été examinés.

Dans le cas des employés de

Chicoutimi aux 450 convives. M. Gérard Picard, président général de la CTCC adressera la parole.

Un souper canadien est prévu à l'intention des principaux dirigeants des 65 syndicats de la région.

En soirée, les participants aux fêtes se réuniront à la salle académique du Séminaire de Chicoutimi. M. Jean Marchand, secrétaire général du CTCC, adressera la parole au cours de ce ralliement. Le sujet de sa causerie portera sur la raison d'être du syndicalisme idéologique.

bureau de l'Aluminium Co. d'Arvida qui ont été privés des prestations de l'assurance-chômage lorsque la compagnie les a mis à pied au moment où les travailleurs de l'usine étaient en grève. M. Picard a demandé au ministre du Travail de faire pression auprès de la Commission pour qu'elle étudie sérieusement le cas précité et établisse un règlement à ce sujet. Ce règlement devant ensuite servir à s'appliquer à toutes les causes semblables.

M. Picard a également soulevé le problème de l'assurance-chômage pour les employés d'hôpitaux qui, bien que couverts par la loi, ne peuvent bénéficier de l'assurance-chômage parce que leurs employeurs sont opposés.

L'hon. M. Starr a déclaré qu'une enquête se poursuit actuellement à ce sujet et il a demandé à la CTCC de lui présenter un mémoire détaillé sur la situation.

Parlant du problème de l'immigration, M. Picard a demandé au gouvernement fédéral d'aider à l'adaptation des immigrants au travail dans notre pays. Le ministre du Travail a déclaré que le gouvernement fédéral est prêt à faire sa part dans ce sens, en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

M. Picard a également soulevé la question de l'établissement d'une section spécialisée à l'intérieur des Bureaux de placement dans le but de venir en aide spécialement aux jeunes de 16 à 20 ans. Cette demande qui figurait dans le mémoire présenté la semaine dernière à la CTCC par la JOC, a reçu l'appui de M. Picard qui s'est fait le porte-parole des jeunes travailleurs. Ce bureau spécialisé aurait pour mission

d'aider les jeunes à se trouver un emploi adapté, à les orienter et les diriger vers des centres d'apprentissage si nécessaire.

M. Picard a de nouveau insisté auprès du ministre du Travail pour que les travailleurs des chantiers maritimes canadiens tombent sous la juridiction du Code du Travail fédéral. Cette demande qui a été faite au nom de la Fédération nationale de la métallurgie, est également appuyée par les syndicats des chantiers maritimes de l'Est et de l'Ouest du Canada.

Trois-Rivières

Le Syndicat national catholique des services hospitaliers des Trois-Rivières Inc. (hôpital St-Joseph) a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1957-1958.

Les officiers élus sont: MM. Alphonse Régnière, président; Jules Béland, 1er vice-président; Jean-Marie Deshaies, 2e vice-président; Réal Dessureault, secrétaire; Paul Villemure, assistant-secrétaire; Jeffrey Isabelle, trésorier; Paul Gervais, assistant-trésorier; Roland Doucet, gardien; Noël Viens, sentinelle; Eddy Schiltz, Jacques Montambault et M. Verrette, auditeurs.

MM. Alphonse Régnière, L. Blais, Roland Doucet et Mlle Thérèse Arnold ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats nationaux catholiques des Trois-Rivières.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières.

SAGUENAY - LAC-ST-JEAN

Le jubilé d'or du syndicalisme

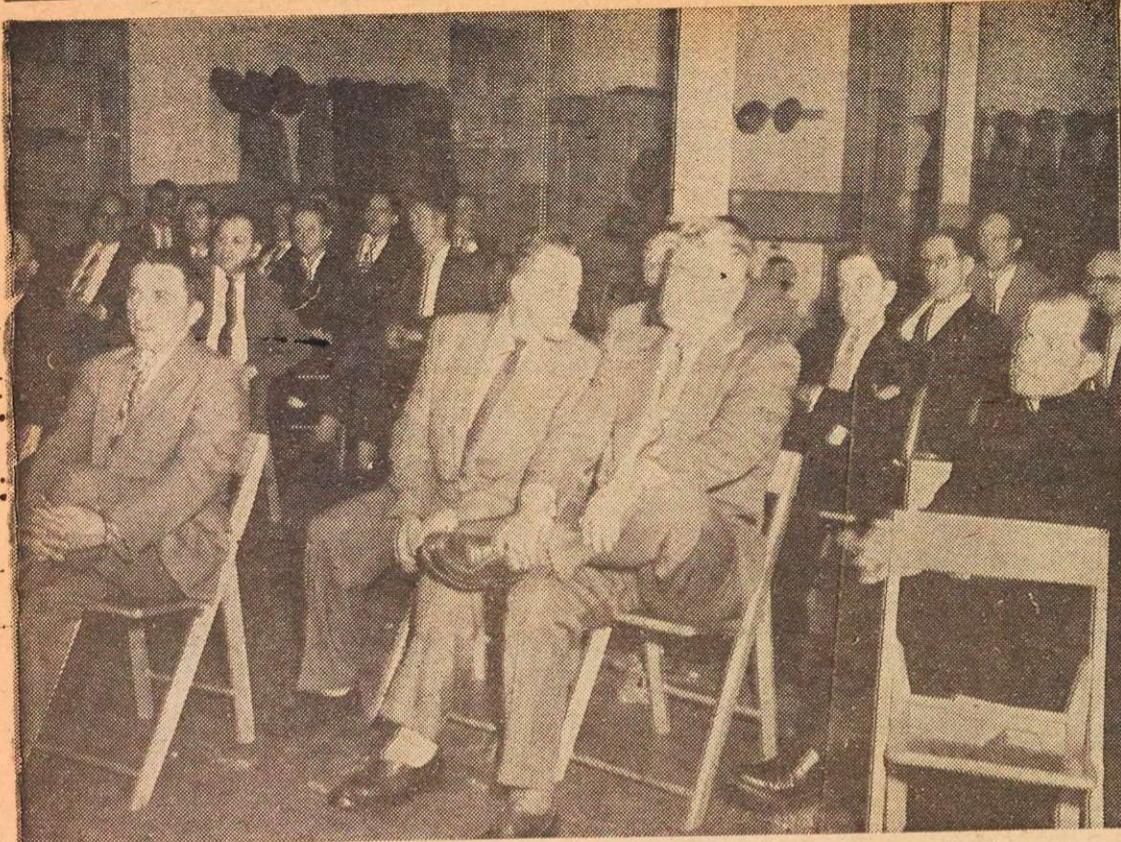
Plus de 450 personnes participeront dimanche, le 15 décembre, aux fêtes qui marqueront le jubilé d'or du syndicalisme catholique au Saguenay.

Le président et les officiers du Conseil régional Saguenay Lac-St-Jean des Syndicats viennent de faire parvenir, par le courrier, aux dirigeants des 65 syndicats de la région et aux personnalités civiles et re-

ligieuses, des invitations à assister aux célébrations.

Celles-ci débuteront à 11 h. 30 dimanche matin, par une messe célébrée en l'église du Christ-Roi par Son Exc. Mgr Marius Paré, auxiliaire à Chicoutimi. Le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC, assistera à cette messe.

A 1 h. p.m., un banquet offert par la cité de Chicoutimi aura lieu à l'hôtel Chi-



Groupe de syndiqués de la région de Joliette réunis en journée d'études en fin de semaine dernière.

Une fête où les ouvriers n'ont pas été invités à la Vickers

1,100 mises à pied le jour du lancement de l'Alexander T. Wood

Mardi dernier, 1,100 employés des chantiers maritimes de la Canadian Vickers ont été mis à pied pour la journée. Ces mises à pied coïncidaient avec le lancement d'un cargo de 20,000 tonnes, soit le plus gros navire jamais construit pour le transport océanique et sur les Grands Lacs.

Le navire a été baptisé et lancé des rampes de lancement des chantiers de Canadian Vickers à Montréal en présence de nombreuses personnalités civiles, d'hommes d'affaires.

Par le truchement de la télévision, les téléspectateurs ont pu assister à ce lancement de l'Alexander T. Wood et de sa remise à la société Westriver Ore Transport. Ce cargo servira au transport du minerai de fer de l'Ungava depuis Sept Isles jusqu'aux grands ports maritimes des Etats-Unis. Dès que la canalisation du St-Laurent sera complétée, ce navire pourra emprunter la voie fluviale pour remonter jusqu'à la tête des Grands Lacs.

Mais ce que les téléspectateurs n'ont pas vu, ce sont les centaines d'ouvriers qui ont collaboré à la construction de ce navire. Ces derniers n'ont pas seulement pu assister au lancement de ce chef-d'œuvre de la construction maritime à la Vickers, grâce à une main-d'œuvre compétente, mais ils ont dû rester chez eux parce que la compagnie ne voulait pas les avoir sur les chantiers ce jour-là. C'est ainsi qu'environ 1,100 travailleurs de la Vickers ont dû perdre une journée entière de salaire alors que la Canadian Vickers recevait une foule de per-

sonnalités lors de la cérémonie du lancement.

Pendant que tous ces personnages étaient bien traités, les travailleurs, eux, en grande partie responsable de cette réussite, n'avaient pas été invités et perdaient une journée de salaire.

La concurrence

Adressant la parole lors de la cérémonie, M. J. E. Richardson, directeur des chantiers maritimes de la Vickers a réclamé une plus grande aide de gouvernement fédéral en faveur des chantiers maritimes canadiens. Il a précisé que sans une assistance gouvernementale, il y aura du chômage dans les chantiers maritimes. Il a ajouté que les hauts salaires payés aux ouvriers canadiens en comparaison à ce qui est payé aux travailleurs des autres chantiers maritimes du monde, sont la cause de la perte de commandes pour les chantiers maritimes canadiens.

Nous voulons bien croire que les salaires des travailleurs de nos chantiers maritimes sont plus élevés que ceux payés en Angleterre ou au Japon, mais ce n'est pas une raison pour punir nos ouvriers en les privant d'une journée de salaire.

Les salaires dans les chantiers maritimes américains sont plus élevés que chez nous et pourtant

la construction maritime va bon train aux Etats-Unis.

C'est que les Etats-Unis accordent une protection efficace à leur marine marchande en ne permettant pas aux navires étrangers de faire une concurrence déloyale à la marine marchande américaine. Les Etats-Unis accordent des subsides à leur industrie maritime et réserve à sa marine une partie du transport effectué par les voies maritimes. Par ailleurs, le Canada, lui, n'accorde aucune protection à notre marine marchande. Les navires étrangers, moyennant un droit dérisoire, non seulement se sont emparés de notre transport maritime mais également du transport sur nos côtes maritimes et à l'intérieur du Canada. C'est pour cette raison que les navires marchands canadiens vont chercher refuge à l'étranger, pour s'y enregistrer et recruter une main-d'œuvre qu'ils paient à vil salaire.

Ne disposant plus de marine marchande, le Canada a tué notre industrie maritime. Pour la relever, il ne s'agit pas de diminuer les salaires de nos travailleurs, mais bien de lui accorder une protection efficace en réservant une partie de notre transport à des navires construits, immatriculés et réparés au Canada.

L'Ontario fait un bon pas vers l'assurance-santé

La province de l'Ontario, soit celle qui est la plus peuplée du Canada, (5½ millions — 1/3 de la population du pays) vient de faire connaître les détails de son plan provincial d'hospitalisation. D'autres provinces, comme la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Alberta, ont déjà leur propre plan d'hospitalisation. Mais celui de la province voisine, parce que cette province ressemble à la nôtre, géographiquement, économiquement et numériquement, mérite une étude particulière.

Nous empruntons du bulletin mensuel de la société d'actuaire-consultants William M. Mercer Ltd dont la réputation s'étend à travers tout le pays, les commentaires suivants :

"Ce plan est un plan généreux et il est plus facile d'énumérer ce qu'il ne couvre pas que ce qu'il couvre.

Ce qu'il donne

Il couvre tous les déboursés inhérents à l'hospitalisation à l'exception des frais de médecins si ces derniers ne sont pas des médecins attachés à un hôpital. Cela couvre donc le coût de la chambre et de la pension, les soins des infirmières, les médicaments, les antibiotiques, les diètes spéciales, la salle d'opération, l'anesthésie, la radiothérapie et la physiothérapie ainsi que les services de laboratoire et de diagnostic.

Précisons cependant que ce plan ne couvre pas les frais d'ambulance ainsi que la différence entre le taux d'une salle et celui d'une chambre privée ou semi-privée de même que l'usage du téléphone et de la radio dans la chambre.

Il n'y a pas de limite à la durée du séjour à l'hôpital.

Ce qu'il coûte

Les primes seront de \$2.10 par mois pour les célibataires et de \$4.20 par chef de famille, quel que soit le nombre de ses dépendants, épouse et enfants de 18 ans et moins, ainsi que tous les handicapés physiquement ou mentalement.

Le plan sera obligatoire pour tous les citoyens qui font partie d'une organisation employant 15 personnes ou plus. Le gouvernement de l'Ontario a cependant l'intention d'élargir le plan pour couvrir tous les citoyens d'ici peu. Il est à noter toutefois que tous les citoyens, s'ils le désirent, peuvent se réclamer du plan. Les employeurs de 15 travailleurs ou plus devront remettre les primes

directement à la Commission chaque mois au nom de leurs employés.

Les employeurs devront donner les noms et adresses de leurs employés avant le 1er août 1958; les particuliers qui désirent être couverts devront s'enregistrer avant le 1er octobre 1958 et payer d'avance leur première prime.

Qui paiera?

Les primes mensuelles de \$2.10 et de \$4.20 défraieront environ un tiers du coût total, le reste provenant des contributions fédérales et provinciales. Cela peut sembler élevé comparativement au coût de certains services comme ceux de la Croix Bleue. Ce dernier organisme, par exemple, ne charge que \$1.70 et \$4.70 pour une salle et \$2.45 et \$4.90 pour ceux qui ne font pas partie d'un groupe. Mais précisons que les services de la Croix Bleue posent des limites sur l'usage des médicaments, des services anesthésiques ou de la durée du séjour à l'hôpital.

Il est à noter également que le plan provincial couvrira un pourcentage plus élevé de personnes handicapées ou âgées que ne le font les plans privés qui se spécialisent à assurer les jeunes citoyens ou les personnes d'âge moyen qui sont en bonne santé.

Pour résumer, le coût de l'assurance-hospitalisation de l'Ontario est minime. Si les citoyens ne s'y opposent pas pour des causes idéologiques ou parce qu'ils sont assez fortunés pour se dispenser de ce plan, ils devraient y participer même s'il n'est pas obligatoire.

Les employés de bureau de "La Sauvegarde", se groupent en syndicat

Les employés de bureau de La Sauvegarde, au nombre de près de 125, ont décidé dernièrement de se grouper en syndicat et ils ont demandé leur affiliation à la CTCC.

L'assemblée de fondation du syndicat a eu lieu le 27 novembre dernier et après avoir procédé à l'élection de leurs officiers, les syndiqués ont immédiatement demandé un certificat de reconnaissance syndicale à la Commission des relations ouvrières.

Le 3 décembre, les inspecteurs de la CRO venant faire leur enquête aux bureaux de la compagnie d'assurance La Sauvegarde ainsi qu'auprès du syndicat. Ce dernier syndical, comme on le sait, constitue une branche du Syndicat des Employés de bureaux de Montréal, (CTCC) qui groupe actuellement les employés de bureaux de l'UCC ainsi que

de leurs mutuelles et de la Société des Artisans.

M. Paul-Emile Petit, organisateur de la CTCC pour la région de Montréal, qui nous a communiqué ces renseignements nous informe que La Sauvegarde ou d'autres personnes intéressées tentent actuellement de former un comité de boutique.

L'exécutif du nouveau syndicat est composé comme suit: MM. Jeffrey Rabellino, président; Auguste Duval, vice-président; Gérard Gourde, secrétaire; Paul-Emile Duches, trésorier; Mlles Agathe Déloorme, Hélène Trudeau et Huguette Laplante, directrices.

Le deuxième congrès du rassemblement

QUEBEC (POC) — Au cours de leur congrès, tenu ici samedi et dimanche derniers, les membres du Rassemblement, mouvement d'éducation et d'action démocratiques ont discuté de l'orientation de leur mouvement. Ils en sont arrivés à la conclusion que le Rassemblement devrait, au moins pendant l'année qui vient, centrer ses efforts sur la recherche et l'avancement de la pensée politique, avant de pouvoir entreprendre un recrutement de masse.

Voici la résolution qui a été adoptée après un long débat:

ATTENDU que dans la première année d'activité, le Rassemblement s'est rendu compte que la principale entrave à une action démocratique éclairée était l'absence de données essentielles sur les problèmes politiques majeurs de cette province;

ATTENDU que le Rassemblement espère combler ces lacunes;

ATTENDU que les structures du Rassemblement doivent refléter ces préoccupations;

IL EST RESOLU que le Rassemblement utilise ses cadres et se donne les instruments voulus pour centrer ses efforts sur la recherche et sur l'avancement de la pensée politique dans notre milieu;

IL EST RESOLU également que le congrès invite les sections du Rassemblement à poursuivre leurs efforts de recrutement et à tout entreprendre pour

saisir la population des questions susceptibles d'éclairer l'opinion publique au moyen de réunions publiques, forum, etc.

Tout au cours du congrès, les débats ont, à l'unanimité, préconisé cette orientation du groupement. A sa fondation, en septembre 1956, le Rassemblement, selon le désir de ses fondateurs, devait être un mouvement d'éducation et d'action démocratiques rapidement répandu dans la masse, afin de devenir une force politique importante dans la province, notamment par son travail sur l'opinion publique. Si l'espoir de pouvoir un jour se servir de cette force dans un sens franchement électoral pouvait avoir une certaine emprise sur plusieurs fondateurs du mouvement, il n'en était pas question dans les débuts. Mais on n'en voulait pas moins une action politique efficace.

FORMATION DE COMMISSIONS D'ETUDE

Au congrès de fin de semaine, l'on admit que l'on avait voulu faire grandir le Rassemblement trop vite et qu'il fallait maintenant faire face au problème que cela cause. On décida donc la formation de trois commissions qui, au cours de l'année travailleront à recueillir les données essentielles sur les problèmes scolaires, la carte électorale et les libertés civiles. Les discussions entre membres, les manifestations publiques et les prises de position pourront s'alimenter aux fruits de ces recherches et le Rassemblement pourra faire connaître ses positions sur des problèmes qu'il aura lui-même repensés en fonction de ses buts.

Ces commissions étudieront l'éducation sous tous ses aspects, le problème de la loi et de la carte électorales et enfin les libertés civiles dans une démocratie. Le congrès a jugé qu'une année d'étude et d'action concurrente sur ces problèmes était nécessaire pour donner au Rassemblement une préparation qui le justifiera ensuite, s'il le juge à propos, de recruter au sein de la masse des citoyens.

Après un an, le Rassemblement s'oriente donc déjà de façon assez précise. Le congrès de fin de semaine avait à choisir entre l'action directe qui porte en elle son éducation politique et démocratique, ou l'orientation politique du Rassemblement lui-même; un travail d'orientation aux niveaux intermédiaires plutôt que populaires. En fait, il a choisi les deux, mais place le second en tête, comme devant précéder et même donner naissance à l'action.

LE NOUVEL EXECUTIF

On procéda ensuite aux élections qui donnèrent le résultat suivant:

Président: M. René Tremblay, professeur de sciences sociales à l'université Laval. Il succède à M. Pierre Dansereau, de la faculté de sciences à l'université de Montréal et premier président du mouvement;

Vice-président: M. Jean Philip, directeur pour le Québec de l'Union des ouvriers du textile d'Amérique (CTC);

Secrétaire-trésorier: M. Jacques Archambault de Québec, en remplacement de M. Jean-Paul Lefebvre, de Montréal;

Conseillers à l'exécutif: MM. Pierre Elliot Trudeau, Paul F. King, Gérard Pelletier, Jean-Paul Lefebvre, Guy Hamel et Jacques Hébert.



M. Roger Mathieu, vice-président de la CTCC, expliquant les conséquences du projet de réformes de structures de la CTCC aux délégués syndicaux de la région de Joliette, en fin de semaine dernière. On remarque également, M. Angelo Forte, vice-président de la CTCC ainsi que M. Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du Service d'Education de la CTCC.

Aucune décision prise par le Conseil central de Québec au sujet de l'affiliation

"Une nouvelle de la Presse canadienne dénuée de tout fondement" déclare M. André Roy, président du Conseil central de Québec

Au moment de remettre notre copie à l'imprimeur, M. André Roy, président du Conseil central de Québec, nous transmet pour publication, la déclaration suivante:

"La Presse Canadienne a diffusé hier une nouvelle selon laquelle le Conseil central des Syndicats catholiques de Québec, orga-

nisme groupant plus de 25,000 membres dans la ville et la région, aurait décidé de s'opposer à l'affiliation de la CTCC au CTC.

"Cette nouvelle est absolument dénuée de tout fondement. La réunion tenue dimanche n'a consisté qu'en une journée d'études où quelques-uns des aspects du problème de l'affiliation ont été étudiés.

"Aucune conclusion non plus qu'aucun voeu n'ont été tirés de cette réunion d'un caractère purement d'information et à plus forte raison aucune décision n'a été prise.

"Le problème de l'affiliation ne peut et ne doit se discuter et se régler qu'au palier de la CTCC elle-même."

Protestations des papetiers contre les mises à pied faites sans compensation aux travailleurs

M. Charlemagne Girard, de Kénogami, secrétaire général de la Fédération de la Pulpe et du Papier, vient de protester contre la décision des compagnies de papier de réduire leur production et de l'embauchage d'ici 1960.

Cette décision a été communiquée aux travailleurs de la région de Chicoutimi lorsque M. Hector Cimon, vice-président de la Price Brothers, s'adressant aux ouvriers de Kénogami et de Riverbend avait invité les ouvriers à se serrer la ceinture durant les prochaines années.

M. Girard dit que les entreprises sont responsables de cette situation et qu'elles devraient offrir une compensation aux travailleurs. La réduction de la production, dit M. Girard, est causée par

l'augmentation trop rapide de la vitesse des machines, par l'addition de nouvelles machines aux machines existantes.

Il ajoute qu'il est évident que l'industrie du papier, préoccupée d'abord par le souci de réaliser des profits les plus élevés possibles, montre peu de préoccupation pour les travailleurs. Il demande encore s'il ne serait pas urgent pour le gouvernement d'instituer une commission de contrôle formée de représentants de l'industrie, des travailleurs or-

ganisés et de l'Etat afin de proportionner le progrès de la production à la demande qui se fait sur le marché afin d'éviter les crises de surproduction qui font actuellement leur apparition, avec comme conséquence, la mise à pied de nombreux travailleurs.

Finalement, M. Girard insiste pour que l'industrie du papier, responsable de la situation, offre aux travailleurs mis à pied une compensation hebdomadaire suffisante pour leur permettre un niveau de vie convenable.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

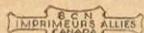
Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement, un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 875 rue Rideau,
Ottawa Ont.

68



Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Les jeunes travailleurs veulent le droit au travail

Dans un mémoire qu'ils ont présenté à la CTCC et dont les conclusions ont été transmises mardi dernier au ministre du Travail fédéral, l'hon. Michael Starr, par l'intermédiaire de notre délégation, les jeunes travailleurs ont demandé la reconnaissance de leur droit au travail, c'est-à-dire le droit de gagner honorablement leur vie et non seulement une allocation de chômage ou une obole dictée par la pitié.

La délégation composée de jeunes travailleurs, la plupart en chômage était dirigée par M. Jean-Paul Héty, président diocésain de la JOC de St-Jean et sous l'égide de la JOC nationale.

Situation décourageante

Le mémoire lu par M. Léopold Longpré, vice-président local fait état de la situation décourageante dans laquelle se trouvent actuellement des milliers de jeunes travailleurs. Voici quelques statistiques citées dans le mémoire qui font voir sous un jour sombre l'avenir des jeunes dans la province:

1) L'âge moyen des jeunes chômeurs s'établit à 18.5. Ils sont en chômage depuis 3.3 mois. Parmi eux, il n'y en a que le 1/3 qui bénéficie de l'assurance chômage.

2) Les 3/4 de ces chômeurs sont dans cet état anormal parce que l'employeur leur a donné congé.

3) Depuis qu'ils chôment, les jeunes se sont rendus 13.5 fois au Bureau de placement, de même que 3.2 fois dans diverses industries afin de demander un emploi. A la question "Comment as-tu été reçu dans chacun de ces endroits," 40 p. 100 affirment avoir été mal reçu; 40 p. 100 ont affirmé avoir été passablement bien reçu; 19 p. 100 ont affirmé avoir été bien reçu; 1 p. 100 a affirmé avoir été très bien reçu.

4) Les 3/4 des chômeurs ont avoué "être découragés" depuis qu'ils chôment.

5) Depuis 3.3 mois qu'ils sont chômeurs, ces jeunes ont perdu comme salaire la somme de \$16,600.00.

6) Ces jeunes ont commencé à travailler à l'âge de 14.2 ans. Leur degré d'instruction est en

moyenne la 7e année. Les 3/4 d'entre eux ont dû discontinuer leurs études pour aider leurs parents. La moyenne d'enfants par famille s'estime à 6.7.

7) Depuis leur entrée au travail, ces jeunes travailleurs ont changé d'emploi 5.2 fois. La moitié d'entre eux ont déclaré avoir changé d'emploi par manque d'ouvrage.

8) Ces jeunes font partie du monde du travail depuis 4.3 ans. Depuis qu'ils sont travailleurs, ils ont chomé pendant 9.6 mois.

9) La moitié d'entre eux ont affirmé avoir trouvé un emploi qu'ils aimeraient véritablement, mais ils ont dû le laisser à cause du chômage.

10) Le 3/4 de ces jeunes travailleurs ont un métier. Chacun de ces types l'a appris dans son milieu de travail. La moitié d'entre eux ont été guidé pour le choix de leur métier par leurs parents, et l'autre moitié l'ont choisi par eux-mêmes.

11) La moitié des gars ont précisé ne pas avoir eu la chance d'apprendre un métier. 90 p. 100 d'entre eux aimeraient en posséder un.

12) 99 p. 100 de ces chômeurs aimeraient avoir l'opportunité de passer un test d'orientation professionnelle.

Les remèdes préconisés

Pour faire échec à cette situation dont les conséquences seront désastreuses, les jeunes travailleurs proposent plusieurs formules qui se complètent. Tout d'abord, ils demandent la reconnaissance de leur droit au travail et non pas une allocation de chômage ou de simple subsistance.

Cet appel ils le lancent aux

patrons qui ont pour politique de mettre à pied les jeunes avant les travailleurs plus âgés; aux unions ouvrières, ils demandent d'user de leur influence auprès des diverses autorités en vue de trouver une solution au problème du chômage chez les jeunes.

Enfin, citant un texte de Pie XII, ils réclament de l'Etat qu'il procure de l'emploi si l'initiative privée reste inopérante ou insuffisante.

La scolarité

Les jeunes travailleurs ont également demandé que la CTCC insiste auprès des gouvernements et des diverses autorités pour que la scolarité soit prolongée jusqu'à l'âge de 16 ans. Cette politique aurait un double avantage selon la JOC: elle supprimerait la catégorie la plus jeune des chômeurs et les jeunes travailleurs bénéficiant d'une meilleure formation augmenteraient leur chance de succès.

Service de placement

Les jeunes travailleurs ont également demandé l'établissement d'un service spécialisé de placement pour les jeunes travailleurs à l'intérieur du service actuel de placement. Ce service spécialisé aurait pour tâche:

— D'aider les jeunes travailleurs à trouver un emploi stable correspondant le mieux possible à leurs désirs personnels et à leurs capacités probables.

— D'examiner périodiquement le comportement au travail des jeunes gens ainsi placés, de façon à pouvoir en cas d'insuccès leur trouver une occupation mieux en rapport avec leurs aptitudes.

— D'étudier sérieusement les tendances de l'emploi afin de

GRANBY

Arbitrage à la Coopérative agricole

A la suite de l'échec des négociations entreprises par le Syndicat Catholique National des employés de la Coopérative agricole de Granby, avec ladite Coopérative pour le renouvellement de leur convention collective de travail, et après être passé sans succès à la procédure de conciliation, le Syndicat a recours à l'arbitrage pour tenter de régler ce différend.

Le Syndicat, dans ses amendements au contrat collectif de travail, demande la réduction de la semaine de travail, selon les catégories d'employés à 50, 55, 49 et 45 heures; cette réduction serait accompagnée d'un salaire plein. Il demandait en outre divers rajustements pour les employés les moins payés, et \$5 (cinq) de plus par semaine pour les employés à la semaine.

mieux guider les jeunes travailleurs qui désirent apprendre un métier.

M. Picard qui recevait la délégation en compagnie de MM. Roger Mathier et Angelo Forte, vice-présidents de la CTCC, s'est déclaré favorablement impressionné par le mémoire de la JOC.

Il a déclaré que les revendications de la JOC rencontraient les vues déjà exprimées par la CTCC aux diverses autorités dont le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et le Comité de l'Instruction publique.

M. Picard s'est déclaré complètement d'accord avec les dirigeants jocistes à l'effet de demander la création d'un service de placement spécialisé pour les jeunes. Il a invité la JOC à déléguer l'un des siens à la rencontre que la CTCC doit avoir avec le ministre du Travail fédéral, mardi de cette semaine.

M. Picard a également souligné la position de la CTCC concernant la scolarité scolaire et l'instruction gratuite à tous les degrés.

De plus le Syndicat suggère d'inclure dans le prochain contrat de travail une clause prévoyant une augmentation de 1 (un) sou l'heure pour chaque point d'augmentation de l'indice des prix à la consommation, ainsi que quelques autres améliorations secondaires.

Aux dires du Syndicat, les contre-propositions faites par la Coopérative agricole de Granby ne pouvaient être acceptées parce que l'on voulait maintenir le status quo, sinon même faire perdre aux employés certains avantages précédents.

St-Rémi de Napierville

Sur convocation d'une assemblée générale tenue le 3 décembre 1957 à St-Rémi de Napierville en la salle du Centre Civique de cette place, le Syndicat national des employés des conserveries ont procédé à l'élection de leur exécutif pour la prochaine année sous la présidence de M. Maurice Létourneau qui agissait comme président d'élections.

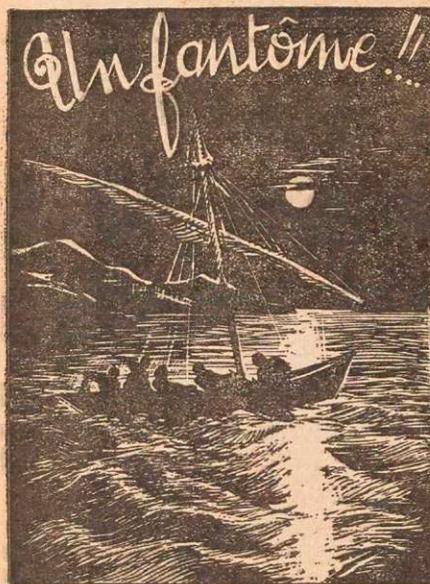
Ont été élus: M. Jean-Paul Boyer, président; M. Rolland Poissant, vice-président; M. Gérard Trudeau, secrétaire-archiviste; M. Jean Labelle, secrétaire-trésorier. Au poste de directeurs, MM. N. Viau, Henri Provost, Claude Legault, Jean-Paul Tougas. Délégués au Conseil central de St-Jean, MM. Jean-Paul Boyer, Jean Labelle, Gérard Trudeau, Maurice Létourneau et Mlle Lucienne Barbeau.

Étaient présents à cette assemblée: Me Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique de la CTCC et M. Adrien Beauvais, agent d'affaires du Conseil central. Après quoi la discussion s'est engagée au sujet du renouvellement du contrat actuel qui doit prendre fin au début de février 1958.

Texte inspiré du Père THIVOLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 28

Images de MARIE PIGNAL



1. C'est la nuit. La barque des apôtres est fortement secouée sur le lac. Jésus n'est point avec eux. On a dû ramener la voile et ils rament péniblement; leurs silhouettes se détachent, courbées par l'effort, sur les eaux qu'argentent un beau clair de lune.



2. Soudain, une forme blanche s'avance marchant sur la mer. La frayeur saisit les apôtres; ils croient voir un fantôme; ils se mettent à crier de terreur et ne reconnaissent pas Jésus qui vient les rejoindre marchant sur l'eau comme sur la terre ferme.



3. Enfin, ils le reconnaissent, car Jésus leur a dit "N'ayez pas peur, c'est moi". Pierre observe la marche calme du Maître. "Ainsi, pense-t-il, on peut marcher sur les eaux!" Alors, il met sa main en porte-voix et crie: "Seigneur, si c'est vraiment vous, commandez que j'aille à vous" — "Viens" répond Jésus. Et Pierre enjambe la barque et se met à marcher sur la mer.



4. Pierre marche sur l'eau, oui, il marche sans enfoncer, c'est merveilleux! Il a eu foi en la parole de Jésus et la foi obtient tous les miracles; soudain, il pense que le lac est profond, il a peur, il redescend au niveau des inquiétudes humaines, alors il enfonce et crie au secours, et Jésus le tire hors du gouffre des eaux.

(A SUIVRE)

The Ontario Hospital Plan Is Generous and Comprehensive

Ontario, Canada's most populous province (pop. 5½ million—1/3 of Canada's total), has announced the major details of its hospital insurance plan. The plan will be effective from January 1st, 1959, will be operated by The Ontario Hospital Services Commission and will, of course, participate in the Federal Government grants available under the Hospital Insurance and Diagnostic Services Act. The 14-month advance announcement will give unions, employers, associations and underwriters a chance to get their hospitalization affairs in order before the advent of the plan.

The plan is a generous one and it is easier to list what it does not cover than what it does. It covers all necessary costs incidental to hospitalization except doctors' fees rendered by doctors who are not hospital employees. That is, it covers room and board, ordinary nursing care, drugs, antibiotics, special diets, operating room, anaesthetic facilities, radiotherapy and physiotherapy where available, laboratory and diagnostic services and so on. It does not cover ambulance charges and private duty nursing or such "luxury" items as the difference in cost between ward room and semi-private or private room accommodation, telephone and radio in the room and the like. There is no limit to the length of stay in hospital. The Commission has not announced any deductible or deterrent charge to discourage unnecessary or over-lengthy hospital visits, similar to those imposed by the Alberta and British Columbia plans. Out-patient services will be provided for emergencies only.

The premiums are \$2.10 per month for a single person and \$4.20 for a family head, irrespective of the number of dependents. Dependents are a spouse, dependent children aged 18 and under, and mentally or physically disabled and dependent unmarried offspring aged 19 or over.

At the outset, the plan will be compulsory for any citizen who is an employee of an organization employing 15 or more

citizens. The Government intends to broaden the compulsory feature of the plan in the future. In the meantime, any citizen who is not required by law to participate, may participate. Employers with 15 or more employees will be required to remit the monthly premiums on behalf of their employees directly to the Commission.

Employers of 15 or more will have to enrol all employees by August, 1958 and remit the monthly premium (towards which the employer may or may not contribute) in respect of each of them beginning in December, 1958. Other citizens who wish voluntary coverage to start on January 1, 1959 will have to enrol and pay one month's premium before October 31, 1951. Such citizens must then pay quarterly premiums of \$6.30 or \$12.60, beginning in January, 1959.

All citizens who do not become covered on January 1, 1959 under either the compulsory or voluntary features of the plan will have to wait 6 months after application for coverage.

The Province will pay the premiums in respect of all citizens receiving social assistance. With respect to citizens not receiving social assistance but who are considered by their municipalities to be "medical indigents" and unable to pay premiums, the municipalities will have to pay the hospital a per diem rate for each day's hospital stay by such citizens. The municipalities will receive an unconditional grant

from the Province for this and it will, therefore, be in the municipality's interest to be strict in its determination of "medical indigency" and to discourage unnecessary and prolonged hospital stays by such citizens.

The monthly premiums of \$2.10 and \$4.20 are designed to pay 1/3 of the cost, the remainder coming from the Federal and Provincial grants. Many citizens will compare these premiums with the current Blue Cross rates for ward room coverage (group, \$1.65 and \$4.70; non-group, \$2.45 and \$4.90) and will wonder why the premiums are so high when they are designed to cover only 1/3 of the cost. There are several reasons. The Ontario plan imposes no limit on hospital "extras" (drugs, anaesthetic services, etc.) or length of hospital stay, while the Blue Cross and insurance company plans do. Ontario has bulked in mental and tuberculosis costs with its new plan — these costs have been paid from general taxation, but will now be charged to the plan. The Ontario premiums anticipate substantial increases in hospital costs. If these increases materialize, as they are almost certain to do, Blue Cross rates would have increased if they were to continue to provide the coverage after next year. Finally, the Ontario plan will have to cover a higher percentage of disabled and older citizens and other "high utilization" groups than Blue Cross and insurance companies which cover a higher percentage of younger, healthy, working citizens.

Blue Cross and insurance companies will not be allowed to underwrite basic hospital benefits for Ontario citizens eligible to participate in the plan. However, they may offer coverage for the difference between ward room and semi-private or private room accommodation. It is expected that Blue Cross will do this and that the insurance companies will concentrate on comprehensive major medical to cover doctors' fees and other medical expenses, including the extra cost of private or semi-private accommodation.

The Ontario premiums are a bargain. Unless the citizen has some serious ideological objection or unless he is so wealthy that hospital bills are no worry, he should participate even if it is not compulsory for him.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121

domicile CL. 9-2839

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

La fête de Noël

Les préparatifs sont actuellement en cours pour la célébration du party annuel de Noël organisé pour les employés de la Vickers et leurs familles. L'on sait que les enfants des employés sont particulièrement invités à cette fête où l'on sert des rafraîchissements, où l'on distribue des cadeaux, des jouets à tout le monde. Notre prochaine édition donnera plus de détails à ce sujet.

Des griefs

Les membres du comité de griefs de l'union doivent rencontrer les représentants de la compagnie au début de cette semaine alors que plusieurs problèmes seront étudiés.

Plus de grèves l'an prochain

M. Joseph F. Finnegan, directeur du Service de médiation et de conciliation du gouvernement américain, a prédit une année active dans son service alors qu'il aura plusieurs grèves en 1958. Il a prévenu les membres de son organisme que le nombre des grèves sera plus élevé en 1958, parce que, dit-il, "les négociations entre le travail organisé et l'industrie deviendront plus difficiles en 1958 qu'elles ne l'ont été au cours des dernières années."

Semaine de travail plus courte

Les 250,000 travailleurs des chantiers maritimes de l'Angleterre vont demander la semaine de travail de 40 heures pour remplacer la semaine de 44 heures qui existe actuellement. Les 39 unions des chantiers maritimes qui sont membres de la Confédération des unions des chantiers maritimes vont aussi demander des augmentations de salaire et des paiements plus élevés pour leurs vacances.

Ballon-balai

Lors d'une réunion tenue dernièrement dans les salles de l'u-

nion, les membres de la ligue de ballon-balai ont décidé de commencer leur saison à l'aréna de St-Vincent de Paul et de jouer à cet endroit tant que les patinoires de la ville de Montréal n'auront pas commencé à fonctionner. Tous ceux qui sont intéressés à faire partie d'une équipe ou à suivre les activités de la ligue sont priés de communiquer avec M. Frank Boudreau.

Un peu de chaleur

Les fournaies-tortues qui avaient été enlevées il y a quelques semaines, ont fait leur répartition à leur place habituelle. Avaient-elles besoin d'un bon nettoyage ou nos remarques ont-elles influencé la décision de la compagnie? Les travailleurs sont satisfaits. Mais on leur a fait savoir qu'ils ne devraient pas prolonger leur séjour près du feu. Les surintendants et les experts en efficacité ont pour fonction de vérifier si les travailleurs passent de trop longues minutes à se chauffer près de ces fournaies.

4 mois de vacances

Les travailleurs unis de l'acier ont l'intention de demander à leurs employeurs des vacances de quatre mois, avec pleine paie après 5 années de service. D'après les dirigeants de l'union, une telle politique suffirait à créer de l'emploi pour 25,000 travailleurs de plus dans cette industrie. On prétend que cette mesure serait d'application plus facile que la semaine de 4 jours ou la journée de 6 heures telles que préconisées en certains milieux.

Les vacances de Noël

Par voie d'affichage, la compagnie vient d'aviser ses employés que les vacances annuelles d'hiver commenceront la veille de Noël pour se terminer le 6 janvier pour le département de la marine et la section industrielle.

ARVIDA

White Collar Workers Sign New Contract

Office and laboratory employees of the Aluminum Company of Canada who are members of the National Union of Aluminum Workers of Arvida C.C.C.L. have signed a collective labor agreement with the company.

Messrs D. H. Ferguson and W. G. Donnelly, plant supervisor and personnel director respectively, signed the new labor contract for the Aluminum Company, Messrs. P. E. Carrier, union vice-president and Robert Lalancette attached their signatures for the C.C.C.L. union.

The new contract will be in force for a three-year period terminating on September 16, 1960.

Among the salient points in the agreement are satisfactory salary increases. Female employees will benefit by salary boosts of \$4.00 to \$6.50 a week for the first year, from \$2.00 to \$3.25 weekly during the second year, and from \$2.00 to \$3.50 for the third year according to their job classifications.

Male workers pay hikes will be

\$5.75 to \$10.75 weekly for the first year, \$2.75 to \$5.50 for the second year and \$3.25 to \$5.75 for the terminating year of the contract.

In relation to seniority the workers will draw 13 per cent of earned salaries between the 13 of April and the 13 of October, 1957 while new salary increases will be paid retroactively from October 14 to November 28, 1957.

Among other fringe benefits which the union secured for the employees are a work-week of 35 hours, a cost of living bonus of 60 cents a week for each point rise in the consumers index from January 1, 1958, and to be calculated every three months, private arbitration, supplementary payments for unemployment on the same basis as the hourly-paid employees.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Sujet : LE SALAIRE VITAL A \$65.00

Cours de Sociologie,
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECUPER ET POSTER

Numerous Violations Of Right Of Association In The Province Of Quebec

Past examples show that exercising of the right of association is not effectual in our province

In a radio address broadcast on Sunday December 1 and aired over Radio Station C. K. S. M. of Shawinigan Falls, Mr. Raynald Drolet, business agent of the C.C. C.L. Central Council of Shawinigan, denounced the provincial Minister of Labor and the Quebec Labor Relations Board for their refusal to intervene in the existing conflict between employees of Painchaud et Freres and their employers.

As already known, the employees of this company quit their jobs on July 17 and are still on strike in protest to the company's refusal to negotiate a collective labor agreement and for having dismissed union officers from their employ.

Mr. Drolet accused the Minister of Labor and the Q.L.R.B. of having been a party to the employers in refusing to intervene and regulate the dispute. There is a law which obliges an employer to negotiate in good faith with an employees' union while other articles in the law covering the Labor Relations Act provide for penalties for those who violate the law in the Act.

The Minister of Labor and the Q.L.R.B. have done nothing to settle the dispute.

It was not without reason that Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. union, de-

clared the other day during the television program "Point of View" that to obtain their rights workers should secure and protect the right of association and its application.

It is admitted that a great number of employers tolerate the existence of a union in their establishment, a much smaller number accept the union as a factor of order and discipline in their employer-employee relations.

But too many employers do not recognize the rights of their employees to organize into a union of their own choice.

Too great a number of companies refuse to negotiate in good faith especially when the economic strength of a union is weak. After the example which has been shown by Painchaud et Freres of Shawinigan Falls there is the other case of Rosita Hosier Mills of Montreal who when their employees grouped themselves into a union the company suddenly dismissed several union workers using the bromide for their action as shortage of work and overstocked inventory.

And then the City of Montreal police were called in to protect company property, with no protection being offered to the application of the right of association. The "protection of company property" allowed the company to hire scab labor to replace the union workers who were on strike.

Have we forgotten Murdochville?

Let us say that only two men lost their lives due to the utter disrespect for the right of association for the workers to belong to a union of their choice, because labor legislation permitted the Gaspé Copper Mines to resort to illegal measures which gave them the necessary time to try and break the union, that the Minister of Labor did not offer to intervene in the dispute and that the Attorney-General of the Province of Quebec rushed provincial policemen to the area to protect not the workers' right of association but to protect the strike-breakers and the company's property.

And six months later the Quebec Labor Relations Board decided to meet with union and company to discuss the Murdochville situation.

Whatever decision the Q.L.R.B. renders whether favorable to the union or not, the fact remains that two union members are dead, hundreds of families have been deprived of the right to live as human beings and hundreds of workers have lost their jobs.

This is what we mean when we say the right of association has been constantly ignored and violated in the Province of Quebec.

This abnormal and anti-social situation cries out for immediate correction.

HIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Christmas Party

Preparations are under way for the holding of the annual Christmas Party for Canadian Vickers employees and their families.

This annual event is eagerly looked forward to by all the kiddies and has always proved to be an outstanding success.

Refreshments, gifts, toys and souvenirs are distributed to every child. More news of the party will appear in this column next issue.

Grievances

The grievance committee of the union were scheduled to meet with management the beginning of this week when several grievances were to be presented and discussed with company representatives.

The results of this meeting will be given in the next issue of Le Travail.

More Strikes Next Year

Joseph F. Finnegan, director of the United States Mediation and Conciliation Services is preparing for a busy year of strikes in 1958.

He has advised his conciliators to expect more strikes.

It is his view that "the labor-management bargaining scene will be much tougher in 1958 than it has been in the last few years".

Demand Shorter Work Week

Great Britain's 250,000 shipyard workers have demanded a 40-hour week instead of the present 44-hour. The 39 unions which cover the marine workers in the Confederation of Shipbuilding and Engineering Unions also asked for £2. a day vacation pay.

Broom Ball

A meeting was held last week in the union hall in preparation for the opening of broom ball games scheduled to be played this winter.

As the City of Montreal public skating rinks are not yet opened for the season arrangements have been made for leasing

education became more important.

Must Protect Unions

Mr. Marchand said he would not ask people to always agree with the demands of unions but he would ask them to react when the existence of unions are at stake.

There could be no economic liberty, no true democracy without strong labor organizations representing the workers.

Referring to Communism, Mr. Marchand criticized those who opposed Canadian aid to underdeveloped countries. He said the Pope had asked for support of moves to solve problems of overpopulated countries and undernourished peoples.

Mr. Marchand concluded by declaring: "If these problems leave us cold and do nothing to our hearts, then we are ripe for slavery."

ing a skating rink in St. Vincent de Paul which shall serve temporarily until the city rinks are available.

Anyone interested in playing the game may secure further information by contacting Frank Boudreau in the caulking and chipping department.

Work Shortage?

The recent lay-off of over 100 workers in the marine department was caused by a shortage of work and material according to a company spokesman.

And that launching of the ore-carrier when all the marine workers were obliged to sacrifice a whole day's pay did not prove very popular with the employees who had rushed to get the job done in time for launching.

Some workers claim a chosen few were allowed to work on the day of the launching and needless to say this also didn't create any harmony with the employees who lost a day's pay through no fault of their own.

Talk of favoritism was heard around the yard and grievances have been presented to the union.

Keeping Warm

The salamanders which were removed from the slips a few weeks ago have made their re-appearance back in their old locations.

The coke-filled drums give some comfort to the workers on a cold day, but workers are asked not to prolong their stay in the vicinity of these make-shift heaters.

Supervisors and other "efficiency experts" have been told to check the employees who spend too much time in the vicinity of the salamanders.

Four-month Vacations

Indications show that the Steel Workers Union will soon ask employers for a new fringe benefit.

It will propose that every five years a steel worker be given a vacation of four months with pay.

This, the union argues, will create 25,000 more jobs in basic steel.

David J. McDonald, president of the Steel Workers Union told members that the plan would be more feasible than the four-day week or six-hour working day, which are being advocated by some other unions.

Christmas Holidays

Notice have been posted by the company advising employees that the annual winter holiday period will begin on Christmas Eve (December 24) and end on January 6 1958.

These holidays will include all shops and the marine department.

Public Indifference Scored

Speaking at the annual meeting of the St. Jean Baptiste Society held in Coaticook, Que., Mr. Jean Marchand, general secretary of the C.C.C.L. union said that if there are abuses in politics, the blame rests with people in general.

"If we were not for sale, no politicians could buy us" said Mr. Marchand in an address on citizenship.

"The politicians are accused, but we are the ones who are corrupt", he said. "To go and vote it is necessary to have a car at the door, a bottle of scotch and \$5.00 or \$10.00".

Mr. Marchand said: "One of our weaknesses is that we do not demand that real problems be discussed in public".

Politicians spoke of government grants, of road construction, of million dollar expenditures, but did not discuss "real" problems.

Education was an example, with 90 percent of the people showing no interest in the problem.

Statistics show that 79 percent of Quebec province youngsters 14 and under, attended school while in other provinces the percentage was 90 or better.

In Quebec, 15 percent of those 18 or older were in college, while in other provinces the percentage ranged from 24 to 31.

With the coming of automation

Tax Relief For Shipyards Announced By Government

It was announced last week by Transport Minister George Hees that the principle of wider tax exemptions for Canadian shipowners and builders has been approved by the Federal House of Commons.

The Transport Minister who sponsored a bill amending the Canadian Vessel Construction Act said the measure is aimed at extending conditions under which assistance is given to shipowners and shipbuilders.

The purpose of the measure was to encourage more shipbuilding in Canada to keep the industry alive in case of emergency.

One part of the bill would extend to Canadian-owned vessels under United Kingdom or other Commonwealth registry special accelerated depreciation allowances for tax purposes. This would allow Canadian shipowners whose construction and operating costs are higher than in the United Kingdom to recover their capital outlays more quickly.

Another amendment would enable shipbuilders to obtain Federal assistance on ships built on speculation for later sale.

Still another provision would give shipowners freedom from recapture by the Treasury in certain cases of the accelerated depreciation allowance.

